Prix Médias et Ruralités
VOIR ET DIRE LES RURALITÉS

RÈGLEMENT 2027

PRIX DES JOURNALISTES DE LA PRESSE HEBDOMADAIRE RÉGIONALE

Prix Médias et Ruralités • « Voir et dire les ruralités »

PÉRIODE ÉLIGIBLE	DATE LIMITE	DOTATION DU GRAND PRIX
Publication entre le 1er janvier et le 31 décembre 2026	**31 janvier 2027 à 23 h 59**	**4 000 €**

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Remplir le formulaire de candidature en ligne : www.prix-medias-et-ruralites.fr/candidatures/
- Être titulaire de la carte d'identité des journalistes professionnels (carte de presse) en cours de validité, ou justifier d'une demande ou d'un renouvellement en cours d'instruction. L'organisateur pourra demander tout justificatif utile avant l'attribution définitive d'un prix.
- Le candidat doit être journaliste salarié ou pigiste d'un titre de presse hebdomadaire régionale.
- Les travaux présentés doivent avoir pour sujet principal les territoires ruraux, leurs habitants, leurs dynamiques, leurs enjeux ou les politiques publiques qui les concernent. Les thématiques sont libres : politique, économie, société, environnement, culture, sport, patrimoine, agriculture, services, modes de vie, etc.

TRAVAIL PRÉSENTÉ ET FORMAT

- Le sujet peut être un article, un éditorial, une enquête, un reportage, une interview ou un portrait, publié en un ou plusieurs volets. Tous les volets présentés doivent avoir été publiés pendant la période d'éligibilité.
- Le dossier comprend un fichier PDF unique, lisible et de bonne qualité, reproduisant le sujet tel qu'il a été publié. Un lien vers la publication originale peut être joint en complément ; s'il est utilisé par le jury, il doit rester accessible pendant toute la période d'examen.

NOMBRE DE CANDIDATURES

- Chaque candidat peut présenter au maximum deux candidatures pour l'ensemble du Prix, dans deux catégories distinctes, à raison d'une candidature par catégorie. Un même travail ne peut être présenté dans plusieurs catégories.
- En cas d'erreur manifeste de catégorie, l'organisateur peut, après information du candidat, réorienter la candidature vers la catégorie correspondant le mieux à la nature du média ou du travail présenté.

JURY ET DOTATION

- Le jury apprécie notamment la qualité journalistique, la rigueur, l'originalité, la qualité d'écriture et la pertinence du regard porté sur les ruralités. Ses décisions sont souveraines.
- Tout membre du jury ayant avec un candidat, son média ou le travail présenté un lien direct susceptible d'affecter son impartialité s'abstient de participer à l'examen et à la décision concernant cette candidature.
- **Le Grand Prix est doté de 4 000 €.** Le jury peut, le cas échéant, décerner un Prix spécial et/ou un Coup de cœur. Il peut ne pas attribuer tout ou partie des distinctions si le nombre ou la qualité des candidatures est jugé insuffisant.

DROITS, DONNÉES ET ORGANISATION

- Le candidat garantit disposer des droits nécessaires au dépôt du travail. Il autorise le P.R.F. à mentionner son nom, son média et le titre du sujet, et à reproduire de courts extraits ou visuels à des fins d'information et de promotion du Prix, avec crédit. Toute reproduction intégrale reste soumise aux autorisations nécessaires.
- Les données personnelles et pièces justificatives recueillies sont utilisées uniquement pour l'instruction des candidatures, les travaux des jurys et l'organisation du Prix ; elles ne sont accessibles qu'aux personnes habilitées.
- En cas de force majeure, l'organisateur peut modifier le calendrier ou les modalités du Prix, ou l'annuler. Les candidats concernés en sont informés.

INFORMATION / CONTACT • Jean-Yves VIF • 06 08 46 98 14 • jeanyves.vif@gmail.com